



**UN ATOUT
POUR LE SYSTÈME DE SANTÉ**

- 6 propositions pour 2022 -

Février 2022, Paris

SOS MÉDECINS, répond aux enjeux du système de santé français

- **SOS MÉDECINS répond au manque de médecins traitants.** SOS MÉDECINS assure la continuité de l'accès aux soins non seulement aux heures habituelles de fermeture des cabinets médicaux, mais aussi les jours ouvrables, en journée, sur les zones couvertes par ses associations qui représentent 65% de la population.
- **SOS MÉDECINS répond à la baisse du temps médical disponible.** Par la qualité de son organisation (multistandard, digitalisation, mutualisation des moyens humains et techniques, exercice en groupe) SOS MÉDECINS optimise le temps médical et son service médical rendu à la population.
- **SOS MÉDECINS répond aux difficultés d'accès aux soins.** En prenant en charge 24h24 les patients à leur domicile, en consultation en point fixe ou par téléconsultation, SOS MÉDECINS participe à l'accès aux soins de la population française quelle que soit sa situation sociale, personnelle et familiale : dépendance, vieillesse, horaires de travail décalés, enfants à charge... et applique le tarif conventionné.
- **SOS MÉDECINS répond à l'évolution des pratiques médicales.** SOS MÉDECINS s'adapte aux nouveaux besoins et usages en développant, en complément de la visite à domicile, la consultation en point fixe ainsi que la téléconsultation.

SOS MÉDECINS, une solution de soins qualitatifs

- **SOS MÉDECINS intervient au plus près des patients.** En se déplaçant au domicile des patients, les médecins du réseau sont en mesure d'appréhender dans sa globalité la réalité sociale et familiale des patients afin d'appuyer leur diagnostic et de proposer les soins adéquats.
- **SOS MÉDECINS c'est une prise en charge adaptée à chaque situation.** En fonction de la nature des interventions, les médecins SOS sont en mesure de réaliser des actes techniques tels qu'un électrocardiogramme, une échographie, une glycémie et une mesure de la saturation en O2. Par ailleurs, l'équipement des médecins intervenant au domicile des patients répond à un cahier des charges strict.

SOS MÉDECINS, un acteur du déploiement du SAS

- **SOS MÉDECINS est le premier effecteur du SAS actuellement expérimenté dans 22 sites pilotes.** SOS MÉDECINS participe à 18 des 22 sites et est, à ce titre, un acteur central du déploiement de ce nouveau service d'orientation de la population dans leur parcours de soins.
- **SOS MÉDECINS est un partenaire des CPTS.** SOS MÉDECINS est pleinement tournée vers le service aux patients en collaboration avec l'ensemble des professionnels de santé.

SOS MÉDECINS, un facteur d'économies pour le système de santé

- **SOS MÉDECINS participe au désengorgement des urgences.** Intervenant directement au domicile des patients et limitant ainsi les hospitalisations, les médecins du réseau SOS MÉDECINS participent au désengorgement des urgences en amont et en aval et par conséquent à la réduction des coûts associés.
- **SOS MÉDECINS est un acteur du maintien à domicile des personnes âgées.** Participant au virage domiciliaire, SOS MÉDECINS permet d'éviter, chaque fois que cela est possible, le recours systématique à des services plus onéreux et non nécessaires pour des situations relevant d'une prise en charge ambulatoire tels que les services d'urgence des hôpitaux, l'hospitalisation, le transport par ambulance ou la mobilisation des équipes du Samu.

SOS MÉDECINS, un partenaire des acteurs publics

- **SOS MÉDECINS a noué plusieurs partenariats avec des acteurs nationaux et locaux.**

Au niveau national :

- ▶ Santé Publique France
- ▶ Mon Espace Santé
- ▶ SAMU Urgence de France
- ▶ La Police nationale
- ▶ UNCCAS

Aux niveaux régional et local

- ▶ SAS
- ▶ EHPAD, MAS, Foyers logements
- ▶ HAD
- ▶ Prisons, Prise en charge des IPM et des GAV
- ▶ CPTS

A titre d'exemple, SOS MÉDECINS et Santé Publique France collaborent étroitement depuis 2006 pour renforcer le système national de surveillance des urgences. Les 6 millions d'appels annuels traités par SOS MÉDECINS et les 4 millions d'actes réalisés après régulation font l'objet d'un recueil et d'une transmission quotidienne à Santé Publique France permettant de réaliser une surveillance sanitaire des urgences et des décès en France. Lors de la crise COVID, SOS MÉDECINS a été la première base de données en ambulatoire.

NOS PROPOSITIONS

1. Améliorer l'accès aux soins en libérant du temps médical

Il est aujourd'hui nécessaire de libérer du temps médical chez les médecins généralistes pour qu'ils puissent se concentrer sur le soin afin d'améliorer les conditions d'exercice, l'accès aux soins et la qualité de la prise en charge des patients. À ce jour, l'embauche d'assistants médicaux dans les cabinets libéraux est possible pour les médecins généralistes traitants mais pas pour les médecins généralistes non traitants.

Proposition: Libérer du temps médical en permettant aux médecins généralistes non traitants qui exercent dans un point fixe de consultation de bénéficier de l'embauche d'assistants médicaux à l'instar des médecins traitants.

2. Réussir le maintien à domicile de nos aînés

Face au défi que représente le vieillissement de la population, la politique de maintien à domicile de nos aînés demeure la solution la plus pertinente pour leur offrir les meilleures conditions de vie. Or, une des conditions requises pour que cela soit possible, c'est de garantir la possibilité d'un avis médical urgent au lit du malade, notamment lorsqu'il existe une décompensation de maladie chronique. Paradoxalement, depuis 10 ans on constate une diminution continue du nombre de visites à domicile ou en Ehpad effectuées par les médecins généralistes alors même que les besoins s'accroissent.

Proposition: Revaloriser ce type d'acte afin de le rendre plus attrayant, de maximiser le virage ambulatoire et de réussir le maintien à domicile de nos aînés.

3. Simplifier pour gagner en efficience

Face à la bureaucratisation accrue de l'offre de soins, SOS MÉDECINS considère que ce qui permettra de faire face à la demande urgente et nécessaire d'un meilleur accès aux soins après la suppression du numerus clausus, c'est l'émergence de structures organisées pour optimiser le temps médical en : consultation, visite et télémédecine, 365j/an et 24h24, tout en respectant la qualité du service médical rendu.

Propositions: Protéger les atouts de l'exercice libéral de la médecine en France : agilité, autonomie, réactivité... Respecter l'exercice libéral en évitant d'accumuler les dispositifs qui nous conduiraient vers sa dénaturation (CPTS, SAS, MSP, ESSPE, ESP...)

4. La visite à domicile : un savoir-faire stratégique en cas d'épidémie

La visite à domicile est la grande oubliée des multiples réformes du système de santé, des parcours de formation et des revalorisations conventionnelles alors qu'elle est pourtant essentielle dans le cadre d'épidémie et pour la prise en charge des urgences, des pathologies invalidantes, et des patients qui sont dans l'incapacité de se déplacer (personnes âgées, personnes à mobilité réduite...) ainsi que pour lever un doute à la demande du SAMU ou des centres d'appels SOS. Pour SOS MÉDECINS, il est impératif de préserver les capacités de mobilité des médecins généralistes afin de permettre d'assurer une continuité des soins pour tous même lors d'une période de confinement.

Propositions: Mieux faire reconnaître la valeur ajoutée d'une médecine mobile dans la lutte contre la propagation de virus ou l'aggravation de pathologies chroniques. Renforcer la formation des internes en matière de visite à domicile.

5. Renforcer la collaboration ville-hôpital pour améliorer la prise en charge des patients

Comme de nombreux acteurs, SOS MÉDECINS est persuadé qu'un dialogue et une collaboration renouvelés entre la ville et l'hôpital seront vecteurs d'efficacité pour l'ensemble du système de santé et de qualité pour les patients.

Propositions: Encourager la contractualisation de partenariat entre la ville et l'hôpital, à l'instar des médecins correspondants du SAMU. Créer un espace de dialogue régulier présidé par les ARS permettant de renforcer le dialogue entre la ville et l'hôpital, de présenter et promouvoir des partenariats et de les évaluer. Envisager un accès direct au plateau technique des urgences ou à des services spécialisés, à l'instar de ce qui commence à se faire pour les personnes âgées, afin de limiter l'engorgement des urgences.

6. Valoriser une médecine mobile pour faire des économies

Dans un contexte de tension budgétaire durable, il est nécessaire de favoriser la mobilité des médecins généralistes qui permet de réaliser des économies à la collectivité. En se déplaçant pour constater un décès, une ivresse sur la voie publique..., pour soigner un patient dans l'incapacité de se déplacer, en prison, à son domicile, sur son lieu de travail, en Ehpad... et pour maintenir les Français les plus âgés à leur domicile, les médecins généralistes mobiles permettent d'éviter le recours systématique à des services plus onéreux tels que les services d'urgence des hôpitaux saturés, le transport par ambulance ou la mobilisation des équipes du Samu.

Proposition: Faire faire des économies à la collectivité en valorisant la mobilité des médecins généralistes par la revalorisation du déplacement tant en permanence des soins ambulatoires (PDSA) qu'en continuité des soins (horaires de journée).

FAITS ET CHIFFRES

6,3 millions/an d'appels traités par ses centres d'appels de régulation médicale

1,1 millions/an de consultations médicales dans ses points fixes

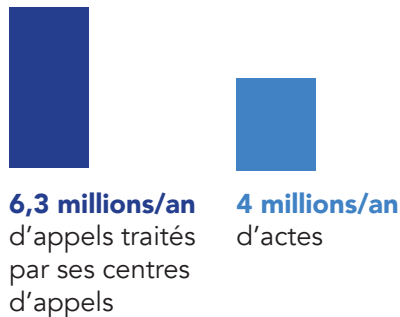
2,6 millions/an de visites à domicile dont plus de 500 000 pour des patients de plus 70 ans.

+70 points fixes SOS MÉDECINS insérés dans les territoires et proches des patients



Et plus de 10 missions de service public :

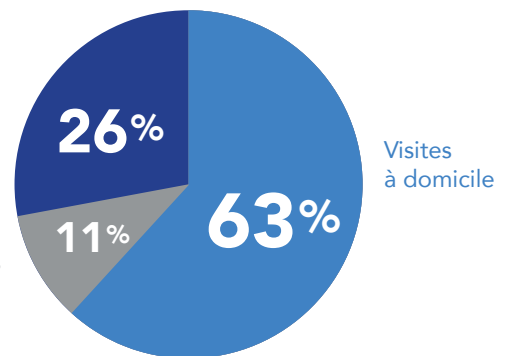
- Veille sanitaire en collaboration avec Santé Publique France
- Visite médicale de personnes en état d'ivresse publique et manifeste
- Découverte de cadavres
- Visite en établissement pénitentiaire
- ...



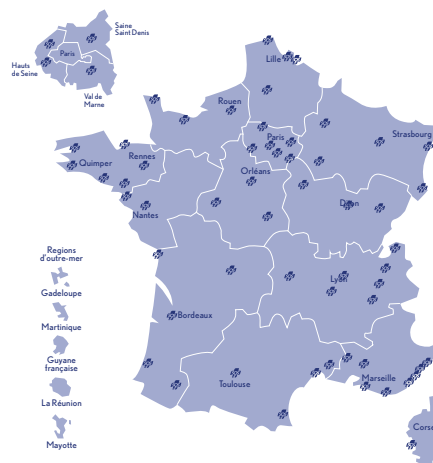
RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ DE SOS MÉDECINS

Consultations médicales dans ses points fixes

Téléconsultations



RÉPARTITION DES ACTES DE SOS MÉDECINS



PRÉSENCE DE SOS MÉDECINS SUR LE TERRITOIRE